

Compte rendu de séance

Séance du 12 Mars 2021

L' an 2021 et le 12 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,La Maison Communale "Claude Delorme" sous la présidence de
JOREL Thierry Maire

Présents : M. JOREL Thierry, Maire, Mmes : BUQUANT Françoise, GOUET Marie-Christine, SANG Jennifer, MM : DEBY Jacques, GIMENEZ André, HEBERT Philippe, ITHEN Alain, LAUDE Christian, LETESSIER Georges, LIEUSSOU Eric, ROBIN Alexis

Excusé(s) : Mmes : BANCE Marie, BRITSCH Brigitte, MOUTHON Christine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 08/03/2021

Date d'affichage : 08/03/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme BUQUANT Françoise

Objet(s) des délibérations

Approbation du précédent compte-rendu

réf : 2021 - 001

Les **Conseillers Municipaux** qui assistaient au précédent Conseil Municipal en date du 1er décembre 2020 **approuvent**, à l'unanimité, ce compte-rendu.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération de validation des " zones blanches " du plan de référence du Parc Naturel Régional du Vexin Français

réf : 2021 - 002

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Vexin Français est lancée.

Monsieur le Maire expose que la Charte du Parc Naturel Régional du Vexin français repose entre autres sur un plan de référence élaboré en concertation avec les communes, qui définit les vocations des différentes zones du territoire et notamment les « zones blanches » d'urbanisation.

Considérant l'importance de ces « zones blanches » Monsieur le Maire souhaite demander l'avis du Conseil Municipal avant validation et proposition au Parc naturel Régional du Vexin Français.

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de conduite fixée est d'aménager durablement le territoire communal tout en gardant une ruralité vivante et en préservant les enjeux environnementaux de demain.

Monsieur le Maire rappelle ci-dessous les enjeux, les objectifs et les outils du Parc Naturel régional du Vexin français :

Enjeux	Objectifs	Outils
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la consommation d'espace et conforter les patrimoines • Maîtriser l'urbanisation pour préserver les bourgs et les villages ruraux dans leur forme traditionnelle et leur identité architecturale • Promouvoir une politique de l'habitat en favorisant l'équilibre social 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'aménagement durable du territoire • Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis par la promotion d'une approche architecturale respectant le bâti traditionnel • Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en développant la qualité de l'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de mesure de la consommation d'espaces agricoles et naturels et de l'évolution de la population • Chartes paysagères dans chaque commune • Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – volet Énergie

Monsieur le Maire présente le plan de référence avec les zones « blanches » qui sont en cohérences avec la ligne de conduite fixée par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide les plans joints à la délibération précisant les « zones blanches » de la Commune de Fontenay-Saint-Père sur le plan de référence du Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNRVF).

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Questions diverses

12. Conformément à la décision prise en réunion de travail, Monsieur le Maire informe que la demande de délégation ponctuelle du droit de préemption urbain au bénéfice de la commune a bien été faite auprès de Monsieur le Président de Communauté Urbaine GPSEO, pour le bien cadastré section G n°28.
13. Monsieur le Maire informe que la commune met tout en œuvre pour aider les habitants qui répondent aux critères et qui souhaitent être vacciner avec l'association Odyssee auprès du centre de vaccinations de Mantes la Jolie. Les personnes de plus 75 ans ont déjà obtenu les rendez-vous et nous sommes en attente de rendez-vous pour les personnes de plus de 70 ans.

Séance levée à 19 h 50.